

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du MARDI 29 Novembre 1791.

ITALIE.

Suite des nouvelles de Rome, du 8 novembre.

Suite de la Réclamation de notre très-saint pere le pape Pie VI, en date du 26 octobre 1791, adressée à toutes les puissances de l'Europe, contre le décret du 14 septembre, de l'assemblée nationale qui incorpore Avignon & le Comtat-Venaissin à la France.

Il est notoire que, pour parvenir à ses fins, l'assemblée n'a pas craint de violer ouvertement le droit public des nations, en envoyant des troupes dans ces états sans le consentement du souverain, & que cet attentat contre lequel sa sainteté a réclamé plusieurs fois inutilement, n'a servi que de moyen pour commettre des crimes encore plus atroces, en excitant des insurrections & des révoltes, en usurpant & en enlevant les propriétés, & en autorisant & favorisant même, au mépris de toutes les loix divines & humaines, les vols, les brigandages, les incendies & tous les forfaits les plus énormes & les plus barbares.

Tels sont en effet (& toute l'Europe en est témoin) les droits que l'assemblée s'arroge, & qu'elle ne cesse d'exercer dans la ville d'Avignon & sur le Comtat, & tels sont les véritables fondemens de l'inique décret d'incorporation. On se croit indispensablement obligé de les dénoncer à tous les souverains dont l'autorité & l'existence même seroient toujours incertaines & précaires, si, par une blâmable indifférence, on dissimuloit plus long-temps, & si, au déclin du saint-siège apostolique, on pouvoit trahir un attentat qui serviroit d'exemple & de signal aux plus détestables perfidies, & aux vols les plus infâmes.

Un tel devoir est d'autant plus pressant aujourd'hui, & il est d'autant moins permis de différer à les remplir, que l'on a des preuves trop évidentes de la hardiesse & des efforts combinés avec lesquels on sème partout les mêmes principes.

Personne n'ignore les trames ourdies pour les propager avec une rapidité incroyable; en sorte qu'à peine peut-on se persuader qu'il y ait dans ce moment un état en Europe à l'abri de pareilles atrocités, & où notre sainte religion, l'autorité & la tranquillité publique ne soient également compromises.

Le prétendu vœu libre du plus grand nombre des communautés & des citoyens d'Avignon & du Comtat, qui a servi de prétexte au décret du 14 septembre, ne sauroit être justement apprécié, si l'on n'est préalablement instruit que la populace d'Avignon, excitée par quelques émissaires de l'assemblée, ayant, dès le mois de juin 1790, arboré l'étendard de la révolte; la noblesse & la plus saine partie des citoyens se croyant outragés & exposés aux plus cruelles persécutions, furent obligés de s'enfuir d'une ville abandonnée aux meurtres, au carnage & aux sacrilèges.

L'émigration augmenta encore considérablement, après que l'assemblée, sous prétexte de rétablir l'ordre & la paix, mais en effet par une manifeste violation de territoire, eut fait entrer dans Avignon la milice française.

Cette troupe, en effet, qui n'avoit été envoyée que pour favoriser la révolte, remplit très-bien son objet; & loin de calmer les désordres, les multiplia à l'infini, & mit le comble aux malheurs de cette ville désolée.

Enfin, Avignon fut presque entièrement désert au retour de cette troupe d'assassins & de voleurs incendiaires, qui s'honoroit du nom d'armée de Vaucluse, & qui, après avoir brûlé, saccagé & détruit plusieurs villages du Comtat, & avoir été plusieurs fois honteusement repoussée des murs de Carpentras, & se trouvant dispersée & réduite aux plus fâcheuses extrémités, avoit enfin été forcée de s'enfuir, si les commissaires envoyés par l'assemblée, sous le titre spécieux de pacificateurs, n'eussent forcé la ville à la recevoir, pour operer l'incorporation qui étoit le vœu chéri de l'assemblée.

Par ces moyens, c'est-à-dire, par la fraude, par la force armée, par l'emprisonnement de plusieurs sujets fideles, par les cruelles vexations, la plus grande partie des citoyens, ou s'étoient enfuis, ou ayant été mis hors d'état de voter, on se hâta d'explorer la volonté des habitans d'Avignon; ceux qui avoient été assez heureux pour se sauver, ayant

été remplacés par une horde de brigands, de bandits & d'assassins, & le reste de la commune étant formé par la plus vile populace excitée & même soudoyée par les émissaires de l'assemblée, bien résolue de ne pas hésiter un moment d'adopter ces moyens, par l'heureuse expérience qu'elle en avoit faite ailleurs.

Tel est donc le vœu libre & solennel de la ville d'Avignon par lequel l'assemblée prétend se justifier d'avoir enfin décrété l'incorporation, après avoir, par trois fois, rejeté la pétition comme nulle, illégale, & directement contraire à la justice.

Au reste, ce que l'on ose appeler le vœu libre des autres communautés du Comtat, est le produit des mêmes moyens.

(La suite à un autre numéro)

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 28 octobre.

Les affaires les plus pressantes qui devoient être terminées dans une seule fois, avant le départ du comte de Besborodko, conseiller intime, ont obligé deux membres du département des affaires étrangères à l'engager à retarder son voyage. On assure que ses chevaux de poste étoient commandés hier au soir pour qu'il partit aujourd'hui. Rien ne transpire encore des instructions qu'il a reçues au sujet des négociations de paix; mais on pense qu'il fera vraisemblablement chargé de faire quelques changemens, qui ne seront connus qu'à mesure qu'ils arriveront.

Le baron de Bombelles, qui a fait plusieurs voyages d'ici à Coblenze, se prépare à y retourner au premier jour comme courrier.

M. de Witt, Hollandois, colonel ingénieur au service de Russie, & qui l'été dernier a fait preuve de talent dans l'établissement de plusieurs fortifications nouvelles pour la défense de Riga, vient d'être nommé par S. M. I. chevalier de la troisième classe de l'ordre de Wo'odimir.

POLOGNE.

De Varsovie, le 5 novembre.

Dans les dernières séances de la diète, on s'est occupé du projet de la vente des starosties, ce qui offriroit des ressources immenses & bien au-delà des besoins du trésor public. Comme cette matiere touche de près aux fortunes particulières, on a ajourné la décision du projet afin qu'il soit plus mûri. Si les besoins de la république la forcent de retirer ses biens des mains de ceux qui en ont la jouissance, ce ne sera qu'après leur avoir assuré un juste équivalent. Il est à remarquer que les membres qui ont appuyé avec le plus de chaleur, ce projet, sont ceux qui possèdent beaucoup de starosties.

On ne s'étoit pas trompé en croyant que la commission de police s'occupoit sans délai de tout ce qui pourroit répondre à l'objet de son institution. Elle a tourné ses premiers regards vers ce que l'humanité exigeoit d'elle. C'est à ses soins que nous sommes redevables de n'avoir plus de mandians dans notre ville, & c'est par les précautions qu'elle fit prendre d'avance pour assurer l'exécution de son règlement, qu'elle ne fut accompagnée d'aucune confusion. Le 2 de ce mois, elle fit rassembler, dans le lieu de ses séances, les personnes de tout âge & des deux sexes, tant valides qu'invalides, après avoir

fait examiner ceux-ci par des médecins & par des chirurgiens, & les distribua dans les différents hôpitaux selon les différentes espèces de leurs infirmités, & fit conduire ceux-là dans des maisons qu'elle avoit louées à cet effet, où elle fait travailler chacun convenablement à son âge & à ses forces, la charité des particuliers avoit suppléé à ce qui auroit pu échapper aux soins de l'administration, & tous en arrivant aux logemens qui leur étoient destinés, trouverent une nourriture & des vêtemens que des mains secourables s'étoient empressées de leur préparer.

La cérémonie de baptême du fils de feu M. Dekert, prévôt des marchands de la ville de Varsovie, qui vient d'avoir lieu, prouve qu'on n'a pas oublié les services de ce citoyen. Dès le commencement de la présente diète, il avoit plaidé la cause des villes; il avoit présenté en leur nom, un mémoire aux états. Il nous a été enlevé avant que d'avoir eu la douce satisfaction de voir ses vœux accomplis. C'est madame Solyk, épouse du nonce de Cracovic, née princesse Sapieha, qui fut matraîne, & M. Malachowski, maréchal de la diète, qui fut le parrain; après avoir fait un don considérable à l'enfant, madame Solyk s'est offerte de l'élever à ses dépens jusqu'à l'âge de seize ans. Les représentans des villes ont pris l'engagement de contribuer à améliorer le sort de cet enfant, & l'ont d'abord entre ses mains, muni de leurs signatures. M. Wybicki, représentant de la ville de Posen, a offert pour la part 2000 florins.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 15 Novembre.

La reddition de Belgrade prouve sa loyauté avec laquelle nous cherchons à remplir les engagements pris à Szilove; mais à l'égard des places de Gradiška, Novi & Dubicza, il a été résolu de ne s'en dessaisir avant que de savoir les dispositions des Bosniaques; la prudence exigeant de ne pas les remettre en possession de ces forteresses que la fixation des limites prescrites par le traité de paix ne soit entièrement réglée. On auroit tort de trouver dans ces précautions autre chose que des mesures autorisées par le caractère belgique de cette nation, qui, fière des grands privilèges qui lui ont été accordés, & de l'espoir d'indépendance dont elle a joui constamment, brave quelquefois le sultan même.

On fait des dispositions pour que Belgrade ne soit habitée que par des marchands. Le pacha a accordé des permissions particulières à tous les Grecs, qui, de Semlin & du Banat, se sont rendus à Belgrade: il en a même gratifié douze d'entre eux d'habits d'honneur.

Bulletin du 19 Novembre.

Les préparatifs des émigrés continuent toujours avec la même activité; un comte de Witzgenstein, colonel au service de la Russie, leve un régiment de deux bataillons dans les principautés d'Isenbourg & de Budinguen, pour le service des princes. Un autre régiment d'infanterie, sous le nom de Royal-Rohan, doit aussi se former au-dessous de Coblenz; un troisième, levé par l'Ecossois Saint-Claire dans la même partie, est presque complet.

Le régiment de Cobourg, composé de 3200 hommes, est destiné pour aller au Pays-Bas; un régiment du nom de Hohenzollern, suivra incessamment un autre d'infanterie pour la même destination.

On assure que l'empereur a dit: « Quant à moi, je ne fournirai aucun homme contre France. Si je redemandois ma sœur, les François me la renverroient; mais elle a déclaré qu'elle n'abandonnera jamais son mari ».

De Ratisbonne, le 10 novembre.

Le baron d'Oxenstierna, ministre de Suède, qui a été longtemps envoyé de sa cour en Portugal, mais qui s'étoit arrêté ici, en est parti avant-hier très-précipitamment, après avoir reçu un courier. On dit qu'il va de la part du roi son maître, à Coblenz, chargé d'une commission secrète auprès des princes François, & pour agir de concert avec le comte de Romanzow.

P R U S S E.

Extrait d'une lettre d'un négociant prussien à ses correspondans.

Berlin, 29 octobre.

Vous me demandez, messieurs, ce qu'on pense du traité de Pillnitz? Le gens qui raisonnent sans passion ont regardé cet acte diplomatique comme fort injuste. . . . L'Autriche est écrasée sous le poids d'une dette de six cent millions de florins. Les Hongrois, les Flamands, les Bohémiens sont-ils donc si parfaitement contents, qu'on puisse retirer les troupes qui les retiennent dans l'obéissance, pour les employer contre la France? La Prusse ne peut pas faire marcher un régiment, par une raison bien importante, c'est qu'il en coûte, & qu'il en coûteroit bien plus pour faire avancer une armée en Lorraine ou en Alsace, que pour agir en Bohême. La Saxe n'a pas encore payé les dettes de la guerre de sept ans: à ces raisons de finance ajoutez la presqu'certitude que la moitié des soldats allemands déserteroit, à moins qu'on ne leur ôtât toutes les nuits leurs souliers & leurs culottes; que l'autre moitié, qui seroit forcée à revenir, rapporteroit des idées de justice, de patriotisme & de liberté qui éclaireroient le bas peuple, & formeroient une opinion publique. Confidez que les héros germaniques auront à faire, non aux patriotes hollandais (1), non aux Liégeois, mais à des gens bien aguerris, & qui combattent pour leurs foyers, & vous conviendrez que ce traité de Pillnitz n'est qu'une jonglerie politique. Les princes François ont cru qu'on ne leur donneroit des secours pécuniaires, des subsides, ou plutôt d'honorables aumônes; mais ils ne savoient pas que les souverains d'Allemagne, grands & petits, n'ont rien moins que l'ame dominante, & ils sont partis, poussés d'un chimérique espoir, avec un traité qu'on se promettoit bien de ne pas exécuter, attendu qu'il est inexécutable.

Le parti le plus considérable de la nation allemande est pour la liberté. Il n'y a que les gens en place & les Gentilshommes qui crient vengeance contre vos législateurs, qui ont réduit leurs parchemins à leur juste valeur. Cela n'est pas étonnant, puisque ceux que les François paient pour les faire respecter dans l'étranger, se conduisent avec la plus grande indécence.

M. Dumoulier, ci-devant votre envoyé à la cour de Prusse, & madame de Bréhan sa sœur, n'ont-ils pas soulé aux pieds la cocarde nationale dans un souper? N'ont-ils pas injuré l'assemblée nationale à la cour du prince Ferdinand, qui a été choqué de leur impertinence? Les fils du comte d'Erferno ne se sont pas comportés avec plus de décence; ils se font attirés

(1) Les patriotes hollandais avoient contre eux toute l'armée de ligne & presque tous les pouvoirs civils & politiques. Il ne pouvoit y avoir d'union parmi eux, à cause de l'indépendance des provinces. Les paysans & le petit peuple, dans les places les plus importantes, notamment en sud-Hollande, étoient dévoués au stathouder. Cependant les patriotes tinrent pendant plus de deux ans leurs adversaires en échec: la chance ne tourna contre eux qu'à l'arrivée de l'armée prussienne, & encore leur courage ne s'affoiblit que lorsqu'ils se virent trompés sur les secours que la France leur avoit promis.

des mor
injurie

Tout
lemagne
qu'un p
soutenir
ses fauf
princes
pour l'e
retour p
Plus de
seront li
bons Al

Ex

Il exi
& son fi
rateur d
potifine

L'épo
son debu
déployé
l'hiver à
table. R
publique

M. de
couleur
on lui d

ne port
publique
cette re

berté &

L. H.
du rasse
les front
ont don

l'empere
républiq
nement

même av
adopté il
Quoi qu
maques

Le pa
avec adr
patriote
dement.

(1) Ici
d'accuser
triotisme
cette accu
patriotisme
blic sur le
dans ce ca
Nous conn
pour lui a
voit rempl
vive contr
avec des d
premier no

(2) D'ap
paroit que
& la stath
du Pan. A
ciété. On
authentiqu

des mortifications dans les sociétés où ils ont porté des fantes injurieuses, à bas la nation (1).

Tout homme sensé ne peut donc croire que les cours d'Allemagne songent réellement à une agression, & il est certain qu'un prince, *compos mentio*, ne peut ni ne doit songer à soutenir la cause des rebelles émigrés. Gustave en sera pour ses fanfaronnades, Catherine pour l'aumône qu'elle a faite aux princes françois, Romanzow pour sa harangue, & les princes, pour l'estime de l'Europe. Il ne reste plus à souhaiter que le retour parfait de l'ordre & de l'obéissance aux loix en France. Plus de lanternes, plus d'insurrections, alors les François seront heureux sous l'empire des loix & de la liberté, & les bons Allemands seront, en attendant, heureux de leur bonheur.

H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre de La Haye, du 21 novembre (2).

Il existe une mésintelligence décidée entre un roi du Nord & son fils, & il est bien sûr que ce dernier n'est pas l'admirateur de cette fameuse tante, qui, pour émenter son despotisme en Hollande, a bouleversé l'Europe.

L'épouse du prince héritaire d'Orange n'a pas plu par son début à la Haye : instruite par sa tante, elle a déjà trop déployé de la morgue royale. — Les deux époux passeront l'hiver à La Haye; ils n'admettront que des militaires à leur table. Rien n'est plus analogue au système établi dans la république.

M. de Gouvernet, ministre de France à La Haye, porte la couleur du stathouder, ainsi que toute sa maison. En arrivant, on lui demanda ses intentions à ce sujet, il répondit, *pourquoi ne porterois-je pas la couleur d'Orange, l'ambassadeur de la république porte bien à Paris celles de la nation? Que penser de cette réponse & de ce parallèle entre les couleurs de la liberté & celles de l'esclavage?*

L. H. P. viennent de recevoir des informations officielles du rassemblement d'un corps d'armée composé d'étrangers, sur les frontières de France, du côté des Pays-Bas. Ces informations ont donné lieu à des dispositions qui se font maintenant entre l'empereur & la république. On assure qu'en cas de besoin, la république sera marcher ses troupes à la demande du gouvernement autrichien, dans les Pays-Bas. Quel revirement de système avec celui que le gouvernement de la république avoit adopté il y a un an, pour fomenter le soulèvement des Belges? Quoi qu'il en soit, ceci a un dessous de carte, & bientôt les masques tomberont.

Le parti dominant en Hollande, continue à faire insinuer avec adresse, à quelques-uns d'entre les plus notables du parti patriote, qu'on seroit bien disposé à en venir à un accommodement. On débite déjà quelques conditions préalables; il est

(1) Ici le *Journal de Bordeaux* qui rapporte cette lettre, se permet d'accuser la *Gazette Universelle* d'avoir fait un étalage pompeux du patriotisme de M. Dumoustier; & l'honnête Carra ne manque pas de copier cette accusation. Nous aurions pu, sans crime, nous méprendre sur le patriotisme de M. Dumoustier: il y a tant de gens qui trompent le public sur leur patriotisme prétendu, & nos accusateurs sont probablement dans ce cas; au moins sont-ils incontestablement de lâches imposteurs. Nous connoissons trop bien les opinions politiques de M. Dumoustier, pour lui avoir prodigué les éloges: au contraire, à l'époque où il devoit remplacer M. Montmorin, nous nous permîmes une sortie assez vive contre l'affectation de M. Dumoustier à paroître, au lever du roi, avec des décorations anti-constitutionnelles. Voyez notre numéro 305 du premier novembre.

(2) D'après les dernières lettres que nous avons reçues de Hollande, il paroît que la dispute pour cause de frais de voyage entre le roi de Prusse & la stathoudrice sa sœur, pourroit être niée par d'autres que par Mallet du Pan. Aussi ne l'avons-nous rapportée que comme une anecdote de société. On nous donne ce qui est contenu dans cette lettre comme plus authentique.

inconcevable que des personnes qui passent pour de bonnes têtes, puissent ajouter foi à des propositions dictées par l'imposture; s'ils donnent dans le panneau, ce qui pourtant n'est pas probable. Ils sont à plaindre, mais s'ils se laissent conduire par des vues ambitieuses, pour trahir la nation Batave, ils peuvent être sûrs qu'ils seront dénoncés comme ils le méritent.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D E S B O U C H E S D U R H Ô N E.

Lettre de la chambre du commerce de Marseille, à un député à l'assemblée nationale.

De Marseille, le 22 novembre.

Cette lettre, monsieur, vous sera rendue par un courier extraordinaire, que nous expédions au ministre de la marine, pour lui porter des dépêches d'Alger & de M. de Miffieff, commandant la frégate *la Modeste*, qui s'étoit rendue dans cette échelle, & qui vient d'effectuer son retour à Toulon.

Cet officier nous a prévenu que le dey, dans la négociation des affaires qu'il a traitées, lui a témoigné les sentimens les plus affectueux & les plus amicaux, & même des prédilections pour les François.

M. Vallière, consul d'Alger, nous écrit dans les mêmes termes, en date du 16 de ce mois, & ajoute que le dey a renouvelé les assurances les plus fortes de son amitié pour la France, & de son desir d'entretenir la paix avec elle. Nous sommes persuadés, monsieur, que vous apprendrez avec satisfaction cette nouvelle intéressante, qui fait cesser les inquiétudes que le commerce de cette place avoit conçue des dispositions de la régence.

(Suivent les signatures, au nombre de neuf).

De Paris, le 28 novembre.

Le courier parti d'ici le 12 du courant pour Coblençe, avec les lettres du roi, est revenu vendredi au soir. S'il en faut juger par le récontentement que le roi a témoigné en recevant les réponses de ses frères, ces princes s'obstinent à méconnoître son autorité, & se refusent aux invitations pressantes que le roi leur a faites de revenir auprès de lui.

M. Cahier de Gerville fut présenté au roi avant-hier; & hier seulement il prêta son serment.

S E C O N D E A S S E M B L É E N A T I O N A L E.

(Présidence de M. Vaublanc.)

Seance du lundi 28 novembre.

Il y a quelques jours qu'un malheureux pere de famille de Versailles adressa une réclamation à l'assemblée nationale pour un assignat de 50 l. qui avoit été brûlé entre ses mains. Aujourd'hui M. Hompler, chanoine de Varsovie, envoie une somme de 50 liv. pour remplacer l'assignat que le feu a enlevé à une pauvre famille. Mention honorable au procès-verbal.

M. Courjoles, propriétaire de Saint-Domingue, écrit à l'assemblée, que les cannes à sucre qui ont été incendiées, repoussent, & peuvent produire encore une récolte de plus de 50 millions, si le gouvernement fait une avance de 2 millions pour des moulins dont il est l'inventeur. Cette adresse a été renvoyée au comité colonial.

M. Lerris, du département du Gard, a fait lecture à la tribune d'une lettre du procureur-syndic du district d'Alais. Le fanatisme a excité une révolte parmi le peuple: huit soldats de ligne ont fait tête à 2 ou 300 brigands; les patriotes se sont réunis au militaire, & les contre-révolutionnaires se sont dissipés. (Cette lettre contient les mêmes faits que nous avons rapportés dans notre feuille d'hier).

Cependant la conjuration des contre-révolutionnaires n'a pas influé d'une manière fâcheuse sur le crédit public, puisque, à la même époque, il s'est vendu des biens nationaux pour un million. La vente s'est élevée de 600 mille liv. au-dessus de l'estimation.

Les deux millions d'assignats de 5 liv. décrétés par le corps constituant, sont entièrement employés : la caisse de l'extraordinaire & la trésorerie nationale en ont besoin pour faire leur paiement ; c'est ce qui a engagé le comité des assignats à proposer par l'organe de M. Dorisy, de verser dans la caisse de l'extraordinaire une somme de 25 millions en assignats de 5 liv., pour les besoins actuels. Le projet de M. Dorisy n'a pas éprouvé de grandes difficultés, l'article IV seulement, a occasionné quelques débats ; il portoit que l'administrateur de la caisse de l'extraordinaire, seroit tenu de rendre un compte détaillé de l'emploi qu'il auroit fait des assignats de 5 liv. qui lui auroient été attribués. On n'a pu s'empêcher de reconnoître les traces d'un infâme agiotage ; mais on n'a pu aussi s'empêcher de reconnoître le principe ; qu'une loi ne peut avoir un effet retroactif : en conséquence l'assemblée s'est contentée d'exiger le compte détaillé de l'emploi des 25 millions accordés par le décret du 11 novembre & par celui de ce jour.

Décret sur les assignats.

Art. 1^{er}. Pour subvenir aux besoins de la caisse de l'extraordinaire & de la trésorerie nationale, il sera attribué au service de ces deux caisses, outre les dix millions décrétés le 11 novembre, seize autres millions formant le complément de vingt-cinq millions, & cette somme sera remise au caissier de la caisse de l'extraordinaire, en assignats de 5 liv., en la forme ordinaire, à mesure de la fabrication, & par concurrence avec la somme de soixante & quinze millions réservés à l'échange dans les départemens.

II. Ces assignats seront employés aux besoins des deux caisses : la valeur de ceux qui seront admis à l'échange sera déterminée lors du rapport qui sera fait sur le mode dudit échange, & seront les assignats qui en proviendront brûlés en présence du public, & conformément aux loix.

III. Ils ne seront distribués que par forme d'emprunt sur les 100 millions destinés à l'échange, & ils ne pourront accrotre l'émission de 100 millions qui a été décrétée.

IV. L'administrateur de la caisse de l'extraordinaire sera tenu de rendre un compte détaillé de l'emploi qui sera fait, sous ses ordres & sous sa responsabilité, des vingt-cinq millions d'assignats de 5 liv. qui lui ont été attribués, tant par le présent décret que par celui du 11 de ce mois.

Les payeurs de cette caisse, ceux de la trésorerie nationale, & ceux de toutes les autres caisses, seront tenus de former en tête de leurs quittances un bordereau des espèces ou assignats qu'ils auront donné pour effectuer leur paiement, à peine de rejet de leurs quittances dans les comptes qu'ils rendront.

M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, a fait parvenir à l'assemblée des nouvelles satisfaisantes sur les dispositions actuelles du dey d'Alger. Les mesures de prévoyance employées par le roi ont eu tout le succès qu'on pouvoit en attendre. M. Miffessis, chargé de la négociation, a reçu un accueil favorable du dey, qui a fait autant de protestations d'amitié, qu'il avoit fait de menaces. Il a fait assavoir M. Miffessis auprès de lui : « Ecrivez au roi, lui a-t-il dit, que je

vous ai fait assavoir auprès de moi comme un ami ; je vous ferai donner trois chevaux dont je fais présent au roi. Mandez-lui que j'ai pris beaucoup de part aux troubles qui ont agité la France, & que si j'avois pu y porter des secours, j'aurois fait tout ce qui est en moi, pour la prospérité de la nation françoise, & en particulier pour celle de sa majesté.

Cette nouvelle a rétabli le calme dans le commerce de Marseille, qui avoit conçu des alarmes sur une guerre prochaine. La lettre du ministre ajoute qu'ayant appris les menaces du dey, le grand-maître de Matthe s'étoit empressé de faire escorter les vaisseaux françois, pour les protéger contre les attaques des Algériens. On a fait lecture encore d'une lettre de félicitation du commerce de Marseille, adressée au ministre des affaires étrangères.

L'assemblée s'est retirée deux fois dans les bureaux pour l'élection d'un président ; les suffrages se sont d'abord partagés entre MM. la Cepede & Brissot ; au second scrutin, M. la Cepede l'a emporté sur M. Brissot à une grande majorité.

Paie ment des six premiers mois 1791. Lettre M.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	41 $\frac{7}{8}$ $\frac{3}{4}$	Cadix.....	19. 13.
Hambourg.....	247 $\frac{1}{2}$	Gènes.....	121.
Londres.....	22 $\frac{1}{4}$	Livourne.....	131.
Madrid.....	19. 14.	Lyon. Pay. des Saints... $\frac{1}{8}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLIES.

Du 28 novembre 1791.

1000 liv. de 2500 liv.....	2315. 12 $\frac{3}{4}$ 10.
Portion de 1600 liv.....	1468.
Emprunt d'octobre, de 500 liv.....	72.
Remb. de déc. 1782, quitt. de 2000 liv.....	pair. 1. 1 $\frac{1}{2}$ b.
Idem, de 225 millions, d. c. 1784.....	16 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{8}$ 16. 16 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$ b.
Idem, de 20 millions, avec bulletins.....	12 11 $\frac{3}{4}$ b.
Bulletins.....	99. 98.
Reconnoissance de Bulletins.....	104. 3.
Act. a. de l'ade.....	1398. 92. 94. 93. 92. 90. 92. 88. 89.
Cai e d'Escomptes.....	4058. 50. 48. 45. 40. 35. 40. 40. 35.
Idem, de 20 millions, d'août 1780.....	33. 32. 35. 22. 25. 30.
Act. sur. contre les Incas d.....	687. 88. 85. 84. 83. 82. 81. 80.
Idem, à vic.....	767. 75. 72. 70. 69. 68. 66. 65.

CONTRATS.

Premiere classe, à 5 pour 100.....	97. 96 $\frac{3}{4}$.
2 ^e . Classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	89. 89 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$.
3 ^e . Classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e	86 $\frac{1}{2}$ 86.

SPECTACLES.

Théâtre de la Nation. Auj. Sémiramis, suivie des Folies amoureuses.

Théâtre Italien. Auj. les Arts & l'Amitié ; Fanfan & Colas, & Lodoiska.

Théâtre François & Opéra Buffa, rue Feydeau. Aujourd'hui, Amélie ou le Couvent ; suiv. du Club des Bonnes-Gens.

Théâtre de Moliere, rue S. Martin. Auj. Le Bouquet de la Veuve, suiv. de la Fausse Agnès & la France régénérée.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés les souscriptions, lettres & avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 30 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.

G A

E

IL regne... Les medecin d'exemple de ravage, violente & trois jours le nation est g environs qu cher de cette frir, lorsqu tomber les

Vers le p maniere que des vivres, en forme de contraste. 1^o. Que le e incalablement regiment d hommes par de 240 hom l'égard des maitres par cuns ordres magistis, ce guerre; cep uer un magazin de Magd-bo

Quoi qu' davantage au bourg & M s'occupent, plan d'accise au luxe, au tandis que t en particulie gens, sera

On appre les établissem le gouverne unies, on é canons, 150 de 16 cano mettront à